

Séance du 2 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle socioculturelle, sous la présidence de Monsieur Gilles CHAPOTON, Maire de DRACHÉ.

Étaient présents : MM. CHAPOTON G. BRION F-X. COUQUILLOU L. DOUET M. DOURY R. FUSALBA T. GRANGE F. GUERREIRO S. VERNEAU F. Mmes. PINEAU L. RAGUIN N. IHUEL G. SASSIER F. GUESDON S. DUVAL J.

Mme Julie DUVAL est élue secrétaire.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du vingt-neuf juillet deux mil vingt-et-un. Le Conseil Municipal accepte l'ordre du jour à l'unanimité.

I - FINANCES COMMUNALES

1) Subvention à l'association « Territoriapp Digital » pour la création, la publication et mise en ligne de l'application de Draché

Le jeune Lénaël LEMOUX est venu présenter lors du conseil municipal du 28 juin 2021, le développement de l'application qu'il a créée pour la commune d'AVON-LES-ROCHES,

Considérant que cette application, téléchargeable par QR Code, vise au rayonnement et au développement de la commune, par la découverte de son patrimoine et de son commerce local de façon simple, ludique et innovante, aussi bien pour les touristes que pour ses habitants,

Considérant que cette application permettra également à la commune d'envoyer des informations ponctuelles aux habitants, remplaçant ainsi PanneauPocket,

Considérant qu'après la présentation de l'application, le conseil municipal, à l'unanimité, a donné un avis favorable à sa mise en route, le développement de l'application est en cours, en liaison avec M Thierry FUSALBA, adjoint délégué à la communication. Cette mise en ligne nécessite des droits, aussi, Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de 600,00 € à l'association Territoriapp Digital,

Considérant que Territoriapp Digital propose de signer une convention pour une durée de trois ans fixant les modalités de gestion de cette application,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et Territoriapp Digital, pour une durée de trois ans, renouvelable automatiquement par tacite reconduction et **ACCEPTE** le versement de la subvention à l'association « Territoriapp Digital » pour la création, la gestion et la publication et mise en ligne de l'application de DRACHÉ, pour un montant de 600,00 €.

2) Non restitution du Dépôt de garantie du bar-restaurant le Quetzal

Considérant que l'ancien locataire du bar-restaurant le Quetzal n'avait pas honoré le loyer de février 2017 d'un montant de 419,26 €,

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose de ne pas restituer le dépôt de garantie de 419,26 € qu'il avait versé lors de la signature du contrat de location du bar-restaurant le Quetzal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** de ne pas restituer le dépôt de garantie de l'ancien locataire, versé au moment de la signature du contrat de location et **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les opérations inhérentes à cette décision.

3) Acquisition de la parcelle cadastrée ZT N°41 sise Terres de la Cure

Les locaux occupés actuellement par l'association ACCA pour mener ses réunions de chasse au lieudit la Clémencerie, viennent d'être vendus,

Considérant qu'un lieu de rendez-vous est nécessaire,

Considérant que la SAFER propose de céder la parcelle cadastrée ZT N°41 sise « Terres de la Cure » à la commune, d'une superficie de 461 m2 pour un coût total de 502,10 €, représentant les frais d'acquisition qui s'élèvent à 310,00 € et les frais relatifs à la SAFER de 192,10 €. Les frais de l'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur.

Considérant l'intérêt que peut avoir cette parcelle pour la commune, pour le compte de l'association ACCA, pour ses rendez-vous de chasse, Monsieur le Maire propose d'acquérir cette dite parcelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** l'acquisition de la parcelle cadastrée ZT N°41 sise « Terres de la Cure » à la commune, d'une superficie de 461 m2 pour un coût de 502,10 €, représentant les frais d'acquisition qui s'élèvent à 310,00 € et les frais relatifs à la SAFER de

192,10 €, **CHARGE** l'office notarial de Maître Thomas CARATY, sise 1, bis route de Chinon à SAINTE-MAURE-DE-TOURAINNE, de mener à bien cette opération et **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

II - INTERCOMMUNALITÉ

• Approbation du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Loches Sud Touraine

L'arrêt du projet de SCOT de la communauté de communes de Loches Sud Touraine a été voté en conseil communautaire le 6 mai 2021. Le dossier SCOT a été réceptionné en mairie le 16 juillet 2021. Le code de l'urbanisme et notamment les articles L132-7, L132-8, L143-20, L143-21 et R143-4 stipulent que les communes disposent d'un délai de 3 mois après réception des documents, pour émettre un avis sur le projet.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est un outil de conception et de mise en œuvre d'une planification intercommunale créé par la loi SRU en 2000. Son objectif est de définir et planifier le développement d'un territoire à l'échelle intercommunale dans un avenir de 15 ans avec un éventuel réajustement au bout de 6 ans.

Les objectifs étaient les suivants :

- S'affirmer comme un territoire qui compte,
 - Développer et accompagner une économie diversifiée et performante permettant maintien et création d'emplois locaux,
 - Valoriser les ressources et le cadre de vie dans le Projet d'Aménagement et de Développement,
 - Proposer une offre de proximité adaptée et de qualité, au plus grand nombre sur l'ensemble du territoire.

Des forums d'élus, trois conférences des maires, des rencontres de concertation avec les habitants... le projet de SCOT a été finalisé en co-construction avec les communes membres en tenant compte de la parole des élus, des habitants, des associations et des acteurs locaux.

Le PADD et le DOO sont deux pièces stratégiques majeures qui donnent une vision prospective et transversale essentielle du projet de SCOT.

Le PADD: il précise

- la nécessité de s'organiser collectivement, de construire ensemble un projet de territoire pour faire face aux enjeux avec de multiples inconnues, influence métropolitaine, coût de l'énergie, évolution rapide des choix résidentiels des ménages, risque de fracture numérique, vieillissement de la population.
- un scénario démographique modéré, de l'ordre de 0,2% ,taux de croissance annuel adopté, .
- le principe d'une approche territoriale différenciée qui ne se cantonne pas seulement au choix démographique mais qui permet de s'adapter à la diversité des dynamiques du vaste territoire de Loches Sud Touraine et de garantir le développement de tous.

Le PADD est structuré en 3 chapitres:

- Synergie et connectivité
- Proximité et solidarité
- Socle et cadre de vie

Le DOO: il décline les orientations du PADD sous forme de prescriptions et de recommandations. Il est structuré par thèmes en 15 chapitres.

- l'armature territoriale
- la mobilité
- le logement
- les espaces d'activités économiques
- l'aménagement commercial
- le tourisme
- l'agriculture
- la sylviculture
- le patrimoine architectural et paysager
- l'énergie
- la biodiversité et la trame verte et bleue

- la ressource en eau
- les carrières
- les déchets
- les risques et nuisances

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **ÉMET** un avis favorable au projet arrêté du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Loches Sud Touraine.

III - QUESTIONS DIVERSES **INTERCOMMUNALITÉ**

• La voie verte

Monsieur le Maire informe les élus que la communauté de communes Loches Sud Touraine organise une journée festive autour de deux parcours conviviaux et musicaux sur la voie verte avec un temps fort au Grand-Pressigny à partir de midi, le 25 septembre qui sera également l'occasion d'inaugurer ce nouvel itinéraire en présence notamment des différents financeurs et partenaires institutionnels. Il propose que tous les élus disponibles participent à cette inauguration en découvrant le parcours vélo Descartes/Le Grand Pressigny. RDV est donné à 9h30 sur la place Georges Poivilliers à DRACHÉ ou à 10h00 à la gare de DESCARTES.

MANIFESTATIONS

1) Randonnée semi-nocturne et vide-grenier

L'association « ACCA » organise une randonnée semi-nocturne de 11 km le samedi 4 septembre 2021 à 17h00. Un repas moules/frites est prévu à l'arrivée. Aussi, un vide-grenier se tiendra tout le dimanche au Parc de Loisirs Désiré Charpentier. Quelques associations communales seront présentes pour présenter leurs activités : ABCD, ACIVEM, Gym Bien-Être, La P'tite Chevauchée, La Magie de l'Energie et 4L Trophy.

M François VERNEAU rappelle les contraintes sanitaires (pass sanitaire pour les participants au repas, port du masque et gel hydroalcoolique pour la brocante et au point de rdv de départ-arrivée de la randonnée).

2) La Magie de l'Energie

L'association « la Magie de l'Energie » présentera son spectacle chansons et sketches « le magic journal show » dans la salle socioculturelle à 20h30, les vendredi 10 et samedi 11 septembre 2021.

3) Comité des Fêtes

Monsieur le Maire remercie le Comité des Fêtes pour l'organisation du challenge Jérusalem. La présentation de la vidéo a été un très bon moment de convivialité. Merci aux organisateurs, aux participants et au bon travail de la monteuse qui fait découvrir les plus beaux sites de la commune.

4) Journée du bien vivre

Monsieur Thierry FUSALBA indique aux élus qu'au vu de la crise sanitaire et de son évolution, il semble compliqué d'organiser la journée du bien vivre prévue le dimanche 3 octobre prochain. La commission « culture-événements » se réunira très prochainement pour prendre la décision de maintenir ou pas cette manifestation.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Il aura lieu le jeudi 7 octobre 2021, à 18h30.

La séance est levée à 20h15.